

MONTGIROD

La lettre

CENTRON

Sommaire

- Madame le ou la Maire ?
- Conseil municipal du 26 mars
- Récupération des déchets
- Ouverture de la mairie
- Test code de la route

Madame le ou la Maire ?

Certains dictionnaires indiquent que le mot **maire** est masculin ou féminin mais l'Académie Française ne l'utilise qu'au masculin. Pour ce qui est du mot **maresse**, le Littré précise qu'il désigne la femme d'un maire et ne se dit plus que par plaisanterie. *La lettre* s'en tient donc à la définition de l'Académie Française en utilisant la formulation **Madame le Maire**.

Conseil municipal du 26 mars

C'est à 20h00 que Madame le Maire a déclaré la séance ouverte. Les 11 membres du Conseil Municipal étant réunis pour débattre de plusieurs points (voir affichage officiel) et de la constitution des commissions.

Suite Page 2

Récupération des déchets

Nous vous signalons qu'existent en mairie des conteneurs de récupérations pour les:

- Piles électriques et accumulateurs
- Cartouches d'encre
- Portables usagés et chargeurs

Départ de Madame Collomb

Le 20 mars, Madame le Maire accompagnée d'une Conseillère a remis à Madame Collomb Monique un bouquet de fleurs pour la remercier des 14 années passées au service de la population.

Madame Collomb avait en effet, par lettre en date du 19 janvier 2008, demandé à Monsieur le Maire de ne pas renouveler son contrat qui arrivait à échéance le 31 mars 2008. Il lui restait quelques jours de congés à faire valoir, elle a donc cessé ses fonctions le 20 mars.

Précisions: Madame Collomb était contractuelle, son contrat se renouvelant tous les 3 ans. Le Conseil Municipal de l'époque n'a pas été averti de ce départ. Nous avons effectué les démarches pour procéder au recrutement d'une nouvelle secrétaire.

Mairie nouvel horaire

d'ouverture au public

Les horaires d'ouverture de la mairie ont été améliorés comme suit:

Lundi de 9h00 à 11h00

Mardi de 9h00 à 13h00
et de 14h00 à 18h00

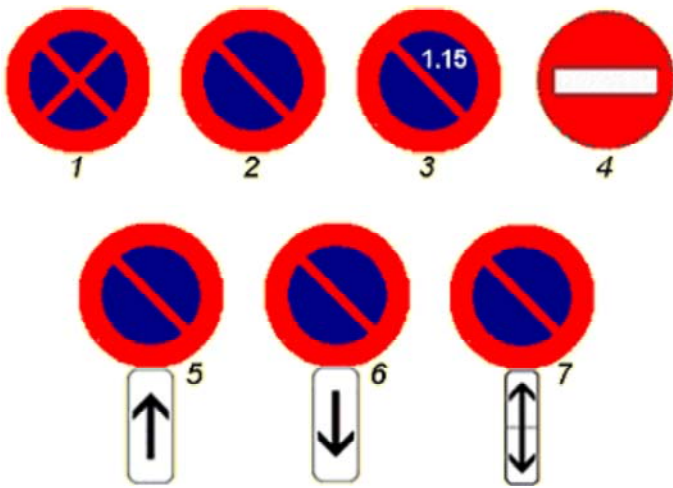
Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 11h00



Page précédente ◀

▶ *Page suivante*



- A Stationnement interdit du 1er au 15 du mois
- B Stationnement autorisé du 1er au 15 du mois
- C Stationnement interdit avant le panneau
- D Stationnement interdit après le panneau
- E Stationnement interdit avant et après le panneau
- F Sens interdit
- G Circulation interdite
- H Arrêt interdit
- I Croisement interdit
- J Stationnement interdit

3 ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
 ○
 4 ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
 ○
 5 ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
 ○
 6 ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
 ○
 7 ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
 ○

Comptez les bonnes réponses

Résultats

6 ou 7 bonnes réponses

Bravo, vous connaissez bien votre code.

4 ou 5 bonnes réponses

Peut mieux faire, une révision du code s'impose.

de 0 à 3 bonnes réponses

DANGER, vous avez un comportement à risques, pour les autres et pour vous si la gendarmerie revient du côté de l'école de Centron comme elle l'a déjà fait.

Page précédente ◀

▶ *Page suivante*